



## Partie 1 : La solidarité territoriale

La première partie de l'étude consiste dans un premier temps à définir la notion de solidarité territoriale. A partir de ces éléments, il est possible de se concentrer sur la solidarité territoriale autour de l'eau. Cette notion est liée à celle de gestion intégrée de l'eau et de solidarité écologique. La deuxième fiche permet aussi de présenter les objectifs de la solidarité territoriale autour de l'eau. Enfin, la troisième fiche met en avant des exemples concrets de solidarités territoriales autour de l'eau à différentes échelles (France, Europe, dans le monde).

## Fiche 1 : Définition de la solidarité territoriale

La solidarité territoriale peut se définir comme la combinaison de deux notions, la solidarité et la territorialisation.

### 1.1. La solidarité

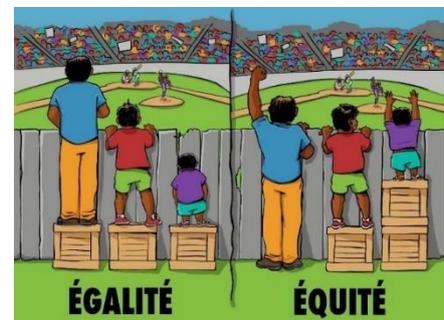
La solidarité est une notion complexe à définir. Etymologiquement, ce terme vient du latin « solidus » (entier) et de l'expression latine « in solidum » qui signifie « pour le tout ». La solidarité est un concept central dans les sociétés occidentales. Elle renvoie aux **interdépendances qui existent entre les individus** et elle permet de mettre en place **une cohésion sociale**.

Elle est l'un des premiers termes à avoir été défini par la sociologie française. En effet, en 1893, dans son ouvrage de la division du travail social, *Emile Durkheim* identifie deux formes de solidarité faisant référence aux liens sociaux qui existent entre les individus au sein d'une société. La première forme est la **solidarité mécanique** qui renvoie à l'idée que les individus d'une société sont liés par des liens de similitudes. Ils partagent les mêmes croyances et les mêmes comportements. Cette forme de solidarité existait dans les sociétés traditionnelles tandis que **la solidarité organique** existe dans les sociétés modernes. Elle fait référence à la coopération et à la complémentarité, autrement dit, selon cette approche, chacun a besoin des autres pour exister.

De nombreuses définitions de la solidarité existent. Le Petit Robert la définit comme « *une relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne pour les unes, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance* ». Le Petit Larousse définit la solidarité comme « *le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle* ». Ces définitions permettent de mettre en avant que la solidarité renvoie à l'idée d'assistance, de partage et d'interdépendance entre les individus d'une société.

La solidarité est liée à d'autres termes tels que **l'équité, l'assistance, le partage, la coopération**, ou encore la **cohésion sociale**. Cependant, la solidarité et l'équité ont des sens différents. En effet, la **solidarité** est fondée sur le principe d'égalité alors que **l'équité** induit les idées d'égalité de traitement et d'équivalence d'accès. *John Rawls* a développé deux principes sur lesquels s'appuie l'équité. Tout d'abord, **le principe de différence** selon lequel les politiques publiques doivent chercher à améliorer au maximum le sort de ceux qui ont le minimum. **Le principe de réparation** signifie qu'une société équitable doit consacrer davantage d'attention aux plus démunis. Lorsque ces deux principes sont mis en œuvre, **l'inégalité observée est compatible avec l'idée de justice sociale**. L'équité induit une forme de discrimination positive. Ainsi, solidarité et équité sont des notions proches qui ne doivent néanmoins pas être confondues.

Il en est de même entre la solidarité et l'altruisme. En effet, la solidarité renvoie à l'idée d'une dépendance réciproque et d'une coopération dans laquelle chacun agit dans l'intérêt général. Au contraire, **l'altruisme** conduit à aider l'autre par simple engagement moral, sans qu'il y ait nécessité de réciprocité.



➔ La solidarité peut se définir comme une dépendance réciproque entre un groupe de personnes dans lequel chacun agit pour renforcer la cohésion sociale et mener des actions pour le bien commun. La solidarité n'est pas un socle naturel mais une construction entre plusieurs parties.



## 1.2. Territorialisation

La notion de territorialisation renvoie à l'idée d'appartenance à un territoire. En 2005, *Patrick Caron* a identifié trois indicateurs qui caractérisent un territoire :

- Un espace borné avec des limites plus ou moins précises et approprié par un groupe social
- La présence d'un sentiment d'appartenance
- L'existence d'une forme d'autorité politique et de règles d'organisation.

Selon Caron, si ces trois caractéristiques sont présentes, alors on peut parler de territoire.

La décentralisation mise en place par l'état depuis les années 1980 s'appuie sur l'idée que la territorialisation **est perçue comme un gage d'efficacité de l'action publique** car elle apporte de la lisibilité et de la cohérence.

→ La territorialisation renvoie à la possibilité de différencier les interventions publiques en fonction des contextes locaux. Ainsi, la politique est mise en place à une plus petite échelle, ce qui permet d'avoir une plus grande proximité et une meilleure prise en compte des problématiques locales.

## 1.3. Solidarité territoriale

La notion de solidarité territoriale combine les définitions de solidarité et de territorialisation. Elle fait référence **aux liens qui existent entre et sur les territoires afin de les développer et de répondre à l'intérêt général**. Cette solidarité passe par des échanges entre des territoires autour de biens d'intérêts communs tels que l'eau.

Pour qu'il y ait une solidarité, il est nécessaire qu'il y ait **un minimum d'identité commune**. Dans le cadre de la solidarité territoriale cette identité passe très souvent par **l'appartenance au territoire**. Lorsque les hommes se sentent appartenir à un territoire, ils développent **un sentiment de responsabilisation**. Cela permet de développer des relations de confiance et de solidarité entre les acteurs de ce territoire.

**La solidarité territoriale existe lorsque les individus se fédèrent autour d'un espace vécu**. Elle peut être analysée de deux façons :

- On peut la définir par les liens et le partage qui existent entre les hommes et les ressources d'un territoire. Elle repose sur un sentiment de responsabilité et de confiance. Cette solidarité au sein d'un territoire permet de mettre en place **une cohésion sociale, une coopération entre les différents groupes qui composent ce territoire et d'aider à son développement**. Cependant, un territoire est toujours englobé dans un territoire plus grand.
- En 2012, Martin Vanier<sup>1</sup> explique « toute solidarité n'est jamais qu'une circulation non marchande consentie par une autre plus ample qui l'autorise et s'en nourrit ». Ainsi, il existe des solidarités entre les territoires qui constituent un territoire plus grand (intercommunalité, département...). L'objectif de cette solidarité territoriale est **de permettre le développement équilibré et un meilleur partage des ressources**. Depuis de nombreuses années, les communes se regroupent pour former des syndicats ou des EPCI afin de mutualiser leurs moyens et ainsi pouvoir répondre plus efficacement à l'intérêt général. Cela signifie donc que les élus locaux ont, depuis longtemps, un sentiment d'appartenance à un territoire plus vaste que leur commune.

→ La solidarité territoriale se définit comme les liens d'interdépendance qui existent entre les territoires. Elle repose sur un sentiment d'appartenance. L'objectif est de permettre le développement équilibré du territoire en s'appuyant sur une coopération et un partage des ressources.

<sup>1</sup> Martin Vanier – Solidarité territoriale et communauté urbaine : rappel, risque et promesse – 2012

## Fiche 2 : La solidarité territoriale autour de l'eau

### 2.1. La gestion intégrée de l'eau

L'eau est une ressource essentielle à la vie des hommes. Aussi, sa préservation et sa gestion sont primordiales. Dans un rapport d'informations<sup>2</sup> publiée en 2016, *Henri Tandonnet et Jean Jacques Lozach* indiquent que « *l'eau ne se crée pas, elle se gère* ». **La gestion de l'eau renvoie à sa planification, son développement, sa distribution.** L'objectif est de gérer la ressource en eau de manière optimale d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

En France, **la politique de l'eau est l'une des premières à avoir été décentralisée.** En effet, la préservation et la gestion de la ressource en eau sont exercées par les agences de l'eau à l'échelle de 6 bassins hydrographiques, depuis 1964. La loi sur l'eau de 1992 a créé un nouvel instrument, **les SAGE qui sont des outils de planification permettant de mettre en place une gestion intégrée et durable de la ressource.** L'un des objectifs du SAGE est de concilier la satisfaction et le développement des différents usages, tout en protégeant les milieux aquatiques. Ils permettent de territorialiser la politique de l'eau. De ce fait, ils sont considérés comme **un atout pour enclencher une véritable solidarité territoriale.**

La gestion intégrée permet d'avoir **une vision partagée et transversale des ressources en eau.** Elle permet d'établir des règles d'équité. Pour développer une solidarité territoriale autour de l'eau, il est nécessaire d'avoir un sentiment d'appartenance à un territoire, c'est pourquoi il faut s'intéresser **aux territoires de l'eau.** On peut les définir comme **des espaces appropriés, aménagés et gérés en vue de la production ou de l'utilisation de l'eau** et qui participent par ce biais à la construction d'une identité collective.

Il existe **des inégalités face à l'eau.** Elles s'expliquent tout d'abord par le fait que les ressources en eau douce sont inégalement réparties à l'échelle mondiale. Les inégalités face à l'eau sont présentes à différentes échelles (pays, région, commune...). Par exemple, la Région Bretagne dans le cadre de sa contribution à la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Loire Bretagne se demande **comment faire en sorte que la gestion de l'eau qui profite à tous ne soient pas laissée à la seule charge des communes situées à l'amont des cours d'eau Bretons.** En janvier 2017, *Thierry Burlot* expliquait que « *ceux qui disposent de la ressource ne sont pas forcément ceux qui en profitent le plus* ». De ce fait, il faut trouver le moyen de faire jouer la solidarité entre les territoires, notamment financièrement. **La solidarité territoriale est une forme d'harmonisation des différences naturelles, économiques et sociales entre les territoires.**

➔ La gestion intégrée de l'eau a pour objectif d'optimiser les usages de l'eau sur un territoire en associant l'ensemble des acteurs locaux. La mise en place d'une gestion intégrée de l'eau doit permettre d'allouer l'eau équitablement pour satisfaire tous les usages et les demandes et ainsi lutter contre les inégalités qui existent face à l'eau.

### 2.2. La solidarité écologique

La solidarité territoriale peut prendre de nombreuses formes et concerner plusieurs thématiques. Depuis quelques années, des chercheurs s'intéressent à la notion de **solidarité écologique.**

La solidarité écologique a été introduite en droit français dans le cadre de la réforme des Parcs Nationaux de 2006 mais elle n'a pas été définie par le législateur. Cette notion renvoie **aux liens qui existent entre humain et non humain.** Elle repose sur l'interdépendance réciproque entre les humains et la nature et sur la dette écologique des humains vis-à-vis de la nature.

<sup>2</sup> Henri Tandonnet et Jean Jacques Lozach – Eau : urgence déclarée - 2016

Le concept de solidarité écologique est fortement lié au principe de responsabilité développé par *Hans Jonas* (philosophe Allemand) en 1979. Il constate qu'il y a eu un renversement des relations entre l'homme et la nature. Hans Jonas explique que les hommes sont les « gérants » de la planète et qu'à ce titre, ils sont tous responsables de son devenir. Dans l'ouvrage principe de responsabilité, en 1979, Hans Jonas écrit « *agis de telle sorte que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* ».

Il existe une dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature. En effet, pour se développer et survivre, l'homme a besoin des ressources naturelles (eau, terre...). La solidarité écologique renvoie à la **nécessité de développer une relation d'interdépendance entre les hommes et la nature pour permettre le développement équilibré des deux**. Ainsi, il doit exister un lien de réciprocité avec la nature. Ces liens imposent de préserver les ressources naturelles et de mettre en place une gestion intégrée de la biodiversité.

→ La solidarité écologique fait référence aux liens qui existent entre l'homme, la nature et les générations futures. Cette notion appelle à reconnaître la responsabilité de l'homme vis-à-vis de la gestion et de la préservation des ressources naturelles.

### 2.3. Les objectifs de la solidarité territoriale autour de l'eau

La mise en œuvre d'une solidarité territoriale autour de l'eau a plusieurs objectifs :

- **Diminuer les disparités entre les territoires**

La mise en place d'une solidarité permet de lutter contre l'inégale répartition de la ressource. La baisse des disparités entre les territoires doit permettre de **diminuer les différences de coûts par habitant qui existent entre les territoires** autour de l'eau.

- **Mettre en place un débat sur le financement de l'eau et sa gouvernance**

Concernant le financement de l'eau, l'objectif est de réfléchir à la pertinence de mettre en place des clés de répartition financière. C'est aussi l'occasion de se demander si l'eau, qui est un bien commun d'intérêt général, doit être financée par l'impôt.

La mise en place d'une solidarité territoriale est également l'occasion de s'interroger sur la représentation des élus au sein des instances locales. Il est nécessaire de réfléchir à **la représentativité de chaque territoire au sein des instances créées pour gérer et préserver la ressource**.

- **Lutter contre les conflits**

On observe une montée de la concurrence entre les territoires pour attirer des populations, des entreprises et donc des richesses. Cependant, l'eau est un bien commun qui est inégalement réparti sur les territoires. L'amont est le lieu de localisation et de prélèvement de la ressource et l'aval le lieu de consommation. Dans le domaine de l'eau, il faut **faire primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier**. La mise en place d'une solidarité territoriale dans le domaine de l'eau doit permettre de **rapprocher les espaces urbains et ruraux et de lutter contre les conflits**.

- **Renforcer l'efficacité des politiques menées pour la préservation et la gestion de l'eau**

La mise en place d'une solidarité territoriale est l'occasion de renforcer **la transversalité entre les politiques publiques et de s'orienter vers une gestion intégrée et équilibrée de la ressource en eau**. La solidarité territoriale permet de mettre en place une interdépendance entre des territoires. Les acteurs locaux d'un territoire n'ont plus l'impression de faire des efforts sans contrepartie et cela peut renforcer l'appropriation et l'efficacité des actions menées dans le domaine de l'eau.

→ La mise en œuvre d'une solidarité territoriale dans le domaine de l'eau permet de diminuer les disparités entre les territoires, de lutter contre les conflits et de renforcer l'efficacité des politiques menées pour la préservation et la gestion de l'eau.

### Fiche 3 : Des exemples de solidarité territoriale autour de l'eau

Il existe plusieurs exemples de solidarité territoriale autour de l'eau en France, en Europe et dans le monde. Cette partie a pour objectif de présenter quelques exemples de solidarités territoriales autour de l'eau à différentes échelles.

#### 3.1. Les expériences menées sur la solidarité territoriale autour de l'eau

De nombreuses études ont été menées autour de la notion de solidarité. Les différents ouvrages et études utilisés pour cadrer et définir le sujet sont recensés autour de 3 thématiques :

La notion de solidarité
La notion de solidarité territoriale dans le domaine de l'eau
Expériences et études de cas

Auteur / année	Ouvrage	Résumé
<b>Hélène Reigner et Matthieu Leprince 2012</b>	Projet SOLITER	Négocier la solidarité territoriale dans les intercommunalités – Ils étudient les liens de solidarité qui se mettent en place au sein des intercommunalités. Ils montrent que les effets de la péréquation horizontale sont parfois plus importants que ceux de la péréquation verticale.
<b>Cécile Van de Velde</b>	Solidarité	Définition et historique de la notion de solidarité
<b>Conseil scientifique du SRADDT PACA 2030</b>	Enjeux de la solidarité territoriale en PACA	La question posée est : quels liens faut-il inventer pour générer davantage de solidarité entre les territoires. La réponse apportée est qu'à l'horizon 2030, ce sont surtout des solidarités horizontales qui vont se développer même si les solidarités verticales et intergénérationnelles doivent perdurer.
<b>Riccardo Petrella</b>	Le bien commun, éloge de la solidarité	Le bien commun est à la base de l'existence et du développement de la société. L'un des chapitres s'intéresse à l'eau qui selon lui est le premier bien patrimonial commun mondial. Il différencie la solidarité mutualiste (dépendance réciproque) et la solidarité altruiste (don sans attente en retour)
<b>Comité de bassin Rhin Meuse</b>	Guide sur la construction de syndicat mixtes de BV	Ce guide est à destination des collectivités du bassin Rhin Meuse. Il présente les formes de solidarités existantes sur le territoire et leur fonctionnement.
<b>Raphael Mathevet 2011</b>	La solidarité écologique	Il définit la notion de solidarité écologique qui est un nouveau concept pour la gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires.
<b>Michel Lesage Juin 2013</b>	Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France	Il s'intéresse à la mobilisation des territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre les objectifs de qualité. Il explique la nécessité de mettre en place un débat concernant le financement de l'eau sur le territoire national. L'eau est un bien commun d'intérêt général auquel tout le monde doit avoir accès donc, selon lui, il doit être financé par l'impôt.
<b>Henri Smets</b>	Solidarité pour l'eau potable	Il s'intéresse aux aspects économiques de la solidarité pour l'eau potable. Il présente les solidarités qui peuvent exister entre les usagers des services de l'eau et entre les services de l'eau dans les pays développés.
<b>Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach 2015</b>	Eau : Urgence déclarée	Ils présentent le fonctionnement de la politique de l'eau en France et les impacts du changement climatique sur la ressource. Ils font trois propositions pour ne pas subir les changements à venir. Selon eux, il faut économiser l'eau, réguler les flux et gérer la ressource et miser sur la ressource pour accroître l'offre.
<b>Maéva Chodorowski 2015</b>	Solidarité territoriale au sein du BV de l'Estéron	Ce projet est inclus dans la démarche « l'Estéron, l'eau en partage » portée par le conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur. L'objectif est de préparer le dialogue sur la solidarité territoriale à mettre en place pour la préservation de la ressource en eau.
<b>Ministère de l'écologie</b>	SOLTER	Etude sur les solidarités territoriales et résilience du littoral à la submersion marine pour connaître la perception des populations locales face aux risques de submersions et les solidarités que les populations acceptaient de mettre en place.
<b>Cemargref, cirad, ENGEES, Agro paris tech, inra, IRD 2011</b>	SURGE : Solidarité Urbain Rural pour la Gestion de l'Eau	Ce projet s'appuie sur 3 études de cas appelant à la mise en place d'une solidarité : ruissellement érosif et protection des captages dans le pays de Caux, le partage d'infrastructures pour l'eau potable dans le Bas-Rhin et les interdépendances vis-à-vis de multiples ressources en eau dans le bassin de Thau.
<b>Pays de Morlaix</b>	L'eau, source de solidarité territoriale 2007 - 2013	Il y avait 4 axes : eau source de vie, eau source de développement économique, eau source de tourisme durable et eau source de connaissances. Parmi les projets mis en œuvre on peut citer la restauration collective bio par la maison de l'agriculture biologique, la roul'EAUte par le CPIE...

### 3.2. Des exemples de solidarité territoriale en France

Il existe de nombreuses formes de solidarité territoriale autour de l'eau. Dans cette partie, nous mettrons en avant les solidarités territoriales mises en œuvre autour de l'eau en France. Il existe des exemples de solidarité pour partager la ressource ou encore une solidarité financière...

#### ❖ SOLIDARITE DANS LE PARTAGE DE LA RESSOURCE

**Les communes de Saint Junien et de Rochechouart** étaient confrontées à un **problème de qualité et de quantité de l'eau** depuis de nombreuses années. Ce problème a été résolu en 2010 grâce à la constitution **d'un syndicat de transport d'eau potable de l'ouest de Limoges**. Il a permis la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'eau potable de 42,7 km pour relier le réseau d'eau potable de Limoges et Saint Junien et Rochechouart. Le syndicat Vienne Briance Gorre a adhéré au syndicat pour sécuriser la distribution d'eau potable sur son secteur nord-ouest. Pour financer la construction de cette canalisation, le syndicat a eu recours à un emprunt. Le prix de l'eau prend en compte cet emprunt, il est donc remboursé petit à petit par les abonnés. Cela constitue une solidarité territoriale pour l'accès à la ressource.

#### ❖ SOLIDARITE FINANCIERE

**Le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières du bassin versant de l'Aude** a été créé en 1999 suite à de fortes inondations. Les cotisations reposent sur **une clé de répartition des charges pondérée**. Ainsi le calcul de la cotisation prend en compte la population et la superficie de la commune à hauteur de 15% chacune et le potentiel fiscal à hauteur de 70%. Ainsi, il existe une solidarité financière entre les communes adhérentes car les communes les plus riches cotisent le plus.

**Le syndicat mixte de l'Ille** se situe dans le haut Rhin. **Les dépenses du syndicat sont supportées solidairement par tous les membres**. Le département porte 50% des cotisations et les communes se répartissent 50% selon 4 critères :

- Le nombre d'habitants concernés par l'aménagement de l'Ille sur le territoire communal (35%),
- Le linéaire de berges du cours d'eau sur le territoire communal (25%)
- Le linéaire de digues sur le territoire communal (20%)
- Le nombre d'ouvrages hydrauliques sur le territoire communal (20%).

Ainsi, **les territoires urbains, plus peuplés, supportent une part plus importante des dépenses que ce qu'ils devraient** au titre du linéaire de cours d'eau et de digue sur le territoire. Ils sont solidaires des communes rurales et bénéficient des effets positifs des travaux réalisés par le syndicat.

**Le syndicat intercommunal de Siagne et de ses affluents (SISA)** agit dans une vallée exposée aux crues qui a connu environ 90 événements déclarés comme catastrophes naturelles. Le syndicat a été créé à la suite de fortes inondations en 1996. Il a été décidé de mettre en place **une clé de répartition des charges** dans la mesure où les travaux bénéficient essentiellement aux communes de l'aval et qu'elles disposent de ressources financières plus importantes. Ainsi, **la contribution est répartie sur l'ensemble des communes pour ce qui est du fonctionnement et uniquement sur celles de l'aval pour l'investissement**.

#### ❖ SOLIDARITE ENTRE LES USAGERS : TARIFICATION UNIQUE

**La communauté de communes Caux Vallée de Seine** s'est dotée de la compétence eau potable et assainissement en 2008. Depuis 2016, elle a abouti à un tarif unique de l'eau sur le territoire. Cela se caractérise par une baisse de la part fixe eau potable de 20€ HT et de 10€ HT pour la part fixe assainissement.

**Le syndicat des eaux de la Charente Maritime** a mis en place un tarif unique pour l'ensemble des abonnés des collectivités adhérentes. La solidarité financière constitue le principe fondateur du syndicat. Ainsi, il n'y a pas de différences de tarif pour les communes situées à l'amont ou à l'aval.

La **collectivité Eau du Bassin Rennais** souhaite appliquer un tarif unique à l'ensemble des usagers. Pour cela, elle a réalisé une étude d'harmonisation des tarifs. Dans le cadre de cette étude, la Collectivité Eau du Bassin Rennais va rechercher une nouvelle structure tarifaire de l'eau pour aboutir à un prix unique pour les usagers du bassin rennais, favoriser la préservation de la ressource par la mise en place d'une tarification progressive par catégorie d'usagers et éviter une évolution brutale des factures.

**Dinan Communauté** a également fait le choix de mettre en place **une tarification unique** en 2014. En effet, l'eau est plus chère dans les zones rurales compte tenu de la densité de population, du nombre de branchements beaucoup plus important à la campagne et du réseau de distribution plus coûteux. La communauté de communes ne souhaitait **pas faire de discrimination entre les zones rurales et la ville de Dinan**. Aussi, tous les habitants payent le même prix. Cela demande beaucoup d'efforts car la gestion et l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement sont délégués à plusieurs prestataires en fonction des territoires. Pour que le prix de l'eau soit homogène, c'est la collectivité qui assure le rôle de « tampon » en ajustant la part Dinan Communauté sur les factures en fonction du prix initial du délégataire et des différentes taxes.

#### ❖ SOLIDARITE ENTRE LES USAGERS : TARIFICATION SOCIALE

La **ville de Libourne** a souhaité alléger la facture des plus modestes et inciter à consommer moins. Pour cela, elle a mis en place **une tarification sociale et progressive**. Il y a trois niveaux de consommation (de base, utile, confort). Le premier niveau est facturé 0.1€ par m<sup>3</sup>. Il a été calculé en prenant le minimum vital en eau par habitant. Au-delà de 15m<sup>3</sup>, la tarification par m<sup>3</sup> augmente.

Dans le cadre de la **loi Brottes**, 18 collectivités ont été retenues pour expérimenter la tarification sociale de l'eau pendant 5 ans. Dans ce contexte, **Grenoble Métropole** a mis en place une **tarification sociale de l'eau en ajustant les aides au Fonds Social Logement**. Ces aides proviennent d'une contribution du budget eau et assainissement au Fonds Social Logement fixé à deux centimes par abonnés. La **communauté d'agglomération Havraise** a quant à elle choisi de mettre en place un **contrat solidarité eau**. Pour cela, elle s'est rapprochée des CCAS qui instruisent les dossiers de demande et attribuent des aides sur la base de critères de pauvreté en eau. **Nantes Métropole** expérimente également la tarification sociale. L'objectif de la tarification est **d'apporter une aide aux ménages dont le coût de consommation de référence de 30m<sup>3</sup> par an et par personne représente plus de 3% des revenus du foyer** qui payent l'eau. Le coût budgétaire pour ramener l'ensemble des ménages en deçà du seuil de 3% est estimé à 550 000€. Le financement de ce dispositif n'a pas sollicité le prix de l'eau mais le service de l'eau a abandonné les remises gracieuses pour fuite en faveur des abonnés non domestiques.

### 3.3. Des exemples en Europe et dans le monde

#### ❖ EN EUROPE

En Europe, il existe une pluralité de situations autour de l'eau. Cette partie présente les solidarités territoriales qui existent dans les pays européens et le prix moyen de l'eau par m<sup>3</sup>.

**En Italie**, tous les fournisseurs sont tenus d'appliquer aux petits consommateurs **un prix de base inférieur au coût réel de la distribution**. A Rome, depuis 2015, les abonnés payent **une contribution de solidarité**. En Italie, le prix moyen est de 1,35€ par m<sup>3</sup>. C'est le prix de l'eau le plus bas d'Europe, ce qui s'explique par deux raisons principales. Tout d'abord, l'Italie a adopté une tarification par palier progressif, ce qui diminue le prix moyen pour les particuliers. De plus, l'Italie est le seul pays européen où **le prix de l'eau ne couvre pas la totalité des coûts de gestion et de distribution**. Une grande partie des coûts est comprise dans les impôts. De plus, les taxes et abonnement représentent 15% du prix total. La gestion de l'eau est très majoritairement publique, même si le secteur est ouvert aux entreprises qui le souhaitent.

**L'Espagne** est le pays le plus aride de l'Union Européenne avec **des périodes chroniques de sécheresse**. La pénurie de la ressource et son inégale répartition entraînent **des conflits**. La population se concentre dans certaines régions. De plus, le financement de l'eau est complexe car chaque étape du cycle de l'eau est gérée par une entité distincte. L'ensemble de ces éléments font **que beaucoup de régions déficitaires en eau dénoncent l'égoïsme et le gaspillage des régions excédentaires**. Ces régions demandent que l'eau soit répartie de manière équitable comme c'est le cas avec les ressources financières. Compte tenu des conflits autour de la ressource, la loi sur l'eau a mis en place **des autorisations d'exploitation**. Un plan hydrographique de bassin définit les priorités d'utilisation de la ressource. Cela ne constitue pas une forte solidarité entre les territoires mais cela permet de répartir la ressource afin que chacun puisse répondre à ses besoins. Concernant le prix de l'eau, certaines villes (Madrid, Barcelone et Séville) appliquent **une taxe sur les volumes consommés en complément d'une taxe fixe**. Le prix moyen de l'eau en Espagne est de 2,51€/m<sup>3</sup>. C'est l'un des pays où l'eau est la moins chère en Europe. Les taxes et abonnement représentent environ 40% du prix total payé par les usagers.

**En Irlande**, entre 1997 et 2014, **l'eau à usage domestique était gratuite et entièrement prise en charge par le budget national**. Cette mesure était incompatible avec les directives européennes liées à la concurrence. De plus, la gratuité de l'eau entraînait un fort gaspillage. Jusqu'en 2014, l'eau était financée par l'impôt. C'est l'une des recommandations issues du rapport de Michel Lesage<sup>3</sup>.

**Au Danemark**, les abonnés payent **une redevance sur l'eau** et certaines villes ont mis en place une **redevance pour la protection de la ressource**. Une **redevance pollution** est également facturée aux entreprises avec une activité polluante. Les taxes et abonnement représentent 12% du prix de l'eau au Danemark. Le prix de l'eau au Danemark est en moyenne de 6,67€/m<sup>3</sup>. C'est l'un des pays où le coût est le plus élevé et cela s'explique par la rareté de la ressource et par le fait que les redevances assainissement sont élevées compte tenu des investissements importants qui doivent être réalisés. La gestion des services de l'eau et d'assainissement est majoritairement publique.

**Au Pays Bas**, la facture est assez élevée et cela s'explique par le prélèvement d'une **redevance pour la protection de l'environnement et l'entretien des digues** qui servent à prévenir les inondations dans le nord du Pays. La solidarité territoriale est mise en place à l'échelle nationale. L'ensemble des usagers payent une redevance pour financer des travaux ayant un impact au nord du pays. La gestion de l'eau est uniquement publique au Pays Bas. Le prix de l'eau est de 4,57€ par m<sup>3</sup> en moyenne. Les taxes et abonnement représentent 69,5% du prix de l'eau.

**La Finlande** dispose de ressources en eau abondantes et de bonne qualité. De plus, elle ne facture **aucune redevance pour le prélèvement de l'eau ou la lutte contre les pollutions**. La majorité des communes sont desservies par des régies publiques. Le coût moyen de l'eau est de 4,26€ par m<sup>3</sup>.

**Au Royaume Uni**, la plupart des clients étaient traditionnellement facturés de manière forfaitaire sur la base de la valeur de leur propriété. De plus en plus de clients font aujourd'hui le choix d'une facturation mesurée en s'équipant de compteurs. Le Royaume Uni se caractérise par **la privatisation complète du secteur de l'eau** (infrastructures et services) et les autorités locales publiques ne conservent pas de pouvoir d'orientation et de décision de la politique de l'eau. Le prix moyen de l'eau est de 4,57€ par m<sup>3</sup>.

**En Suède**, la distribution de l'eau est complexe compte tenu de la taille du territoire. Elle est **assez chère et source d'inégalités entre les régions**. Le prix entre la ville la plus chère et la ville la moins chère varie du simple au triple. Pour autant, la Suède dispose de ressource abondante et de bonne qualité. Le coût de l'assainissement est assez faible. Le prix moyen de l'eau est de 3,77€ par m<sup>3</sup>. Le contrôle et la gestion des services d'eau est sous la responsabilité des communes.

---

<sup>3</sup> Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France – « mobiliser les territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre nos objectifs de qualités » - Juin 2013 – Michel Lesage

### Prix moyen de l'eau par mètre cube en 2015

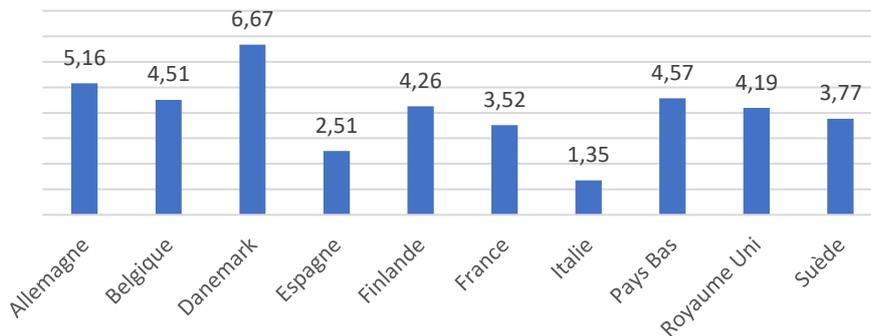


Figure 2 : Prix moyen de l'eau par m<sup>3</sup> en 2015

→ La majorité des pays d'Europe ont mis en place des redevances pour le prélèvement de la ressource et lutter contre les pollutions. De plus, à part au Royaume Uni, la gestion de l'eau

est très majoritairement publique. Certains pays (Irlande et Italie) ont fait le choix de financer l'eau grâce à l'impôt. Il existe des disparités entre les prix de l'eau qui s'expliquent par la quantité et la qualité d'eau présente sur le territoire mais aussi par les contraintes auxquelles les pays sont confrontés (inondations, sécheresse...).

#### ❖ DANS LE MONDE

**En Equateur, la gestion de l'eau est très conflictuelle** et des tensions apparaissent entre l'amont et l'aval. Quito et ses deux millions d'habitants forment un groupe de pression non négligeable. Compte tenu de l'accroissement de population de Quito et de son développement, **un barrage a été créé** à Oyacachi pour alimenter Quito. Cela a été **source de tension** car le barrage complique les activités d'élevage et de pêche d'Oyacachi. Un conflit a éclaté entre les habitants d'Oyacachi qui demandent que l'existence d'interdépendance entre leurs difficultés à réaliser leurs activités et le barrage soient reconnues par le gestionnaire du barrage. Les habitants menacent de détruire le barrage et dans la mesure où aucune institution n'encadre l'installation des infrastructures lourdes sur les territoires ruraux, le gestionnaire a accepté de dédommager les habitants. Le cas de Quito et Oyacachi montrent que **les liens d'interdépendance qui existent entre zones urbaines et zones rurales peuvent encourager des comportements solidaires**. Cependant, dans le cas présent, on remarque que la **solidarité qui se met en place entre les deux villes est contrainte**.

**Le Brésil** possède environ 12% des réserves d'eau douce de la planète. Cependant, **la ressource est inégalement répartie sur le territoire** et elle se trouve menacée par les actions des hommes. Compte tenu de la quantité de ressource disponible, l'agriculture et l'industrie sont fortement développées. Concernant la répartition de la ressource, 70% se trouve en Amazonie, région où vit moins de 7% de la population nationale. A l'inverse, 3% de la ressource se trouve dans le Nordeste dont la population s'élève à 50 millions d'habitants. Ainsi, **l'accès à la ressource est inégalitaire**. La situation de fort stress hydrique dans le Nordeste a incité le gouvernement à réformer le droit de l'eau. Cela a conduit à une loi en 1997. Le gouvernement a instauré **des permis d'usage des ressources en eau pour assurer le contrôle quantitatif et qualitatif de la ressource et garantir la satisfaction des usages**. La loi sur l'eau proclame également la valeur économique de l'eau. Dans ce contexte, un **système de redevance a été conçu pour contribuer à la gestion de la demande**, réduire le gaspillage, redistribuer les coûts sociaux et permettre la constitution de fonds d'intervention. Les redevances sont perçues auprès des communautés urbaines et rurales, des industries, des irrigants et des pisciculteurs. Malgré le fait que le Brésil soit considéré comme un pays riche en eau, il existe des conflits entre l'amont, à qui il est reproché de sur-utiliser les cours d'eau et de les contaminer, et l'aval. De nombreux conflits sont également liés à la construction de barrage pour l'hydroélectricité.